



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question au Gouvernement n° 3354

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, nous reconnaissons tous le travail formidable effectué par les élus locaux. À ce propos, j'ai lu avec attention le programme socialiste pour 2012 ("*Ah ! " sur les bancs du groupe SRC*), en particulier le chapitre concernant les collectivités locales, dans lequel il est question de péréquation verticale, c'est-à-dire de l'État vers les collectivités, et horizontale, c'est-à-dire entre collectivités.

Depuis quatre ans, le gouvernement de François Fillon, en dépit de la crise et de la chute de 20 % des recettes de l'État en 2009, a maintenu les dotations aux collectivités locales dans le cadre de la péréquation verticale.

Ainsi, la dotation de solidarité rurale est passée de 400 millions à 800 millions d'euros ; les socialistes ont voté contre. ("*Oh ! " sur les bancs du groupe UMP.*") Quant à la dotation de solidarité urbaine, elle est passée de 600 millions d'euros à 1,2 milliard d'euros ; les socialistes ont voté contre. (*Même mouvement.*)

Lors de la campagne présidentielle de 2007, le Président de la République avait indiqué qu'il lui semblait normal que les Hauts-de-Seine aident la Creuse. Cette année, nous avons créé un fonds de péréquation entre départements, doté de 440 millions d'euros ; les Hauts-de-Seine y participent à hauteur de 39 millions d'euros et la Creuse reçoit 6 millions d'euros. Les socialistes ont voté contre. (*Même mouvement. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Jean Glavany. Le ministre de l'intérieur n'a pas pu voter pour, il n'est pas élu !

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quel est le bilan de l'action que le Gouvernement a menée, au cours des quatre dernières années, en direction des collectivités territoriales, sachant que des aides considérables ont été consacrées à la rénovation des quartiers et que les pôles d'excellence ruraux ont bénéficié de 630 millions ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des collectivités territoriales.

M. Philippe Richert, *ministre chargé des collectivités territoriales*. Monsieur le député, le Gouvernement a engagé en direction des collectivités une politique ambitieuse ; les faits sont là, vous les avez rappelés.

Depuis quatre ans, nous nous sommes donné pour objectif d'inscrire les collectivités territoriales dans un triple mouvement : celui de la réforme de nos institutions, pour plus d'efficacité ; celui de la modernisation de la fiscalité locale, avec la suppression de la taxe professionnelle ;...

M. Jean-Louis Bianco. Belle usine à gaz !

M. Philippe Richert, *ministre*. ...celui du renforcement de la solidarité entre les territoires, avec le développement de la péréquation.

La réforme de nos institutions est le fruit d'un long travail de concertation, mené notamment par le comité Balladur, et auquel ont participé l'ensemble de nos institutions. Ce travail a abouti à la loi du 16 décembre 2010, qui renforce la coopération intercommunale et son assise démocratique, clarifie la répartition des compétences et l'organisation des différents niveaux de collectivités territoriales, et facilite la mutualisation des moyens.

Nous avons accompagné cette réforme d'une modernisation en profondeur de la fiscalité locale, sans aucune perte de ressources pour les collectivités territoriales. Nos entreprises bénéficient de la suppression de la taxe professionnelle, et si l'on ne peut pas, bien entendu, lui imputer les récents progrès en matière de

développement économique, nous savons que nous suivons une pente vertueuse. En outre, au plus fort de la crise, l'État a garanti aux collectivités le même niveau de ressources.

Enfin, la solidarité entre territoires a été renforcée. En effet, les principales dotations de péréquation - DSU et DSR - ont plus que doublé depuis 2004 et, sous votre impulsion, cher Marc Laffineur, les départements bénéficient désormais d'une péréquation des droits de mutation, 440 millions d'euros étant ainsi redistribués. J'ajoute que, lors du projet de loi de finances pour 2012, je proposerai un dispositif de péréquation communale. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3354

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juin 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juin 2011